



Responsabilite civile ou assurance véhicule

Par angell

Bonjour,

J'ai dégradé la banquette arrière de mon véhicule (renversé une batterie contenant de l'acide qui s'est répandue..) .
Comment me faire indemniser par l'assurance.

- Est un sinistre auto responsable ?
- ou la responsabilité civile qui s'applique ?
- Si tel est le cas, le fait que je sois l'assurée me permettra t'il d'être indemnisée?

Sinon comment faire pour pouvoir faire jouer l'assurance et faire changer cette banquette aux frais de l'assurance?.

Merci de votre réponse.

Cordialement

Par chaber

bonjour

Aucun recours contre votre assureur auto ou votre assureur responsabilité civile risque exclu
Il vous reste à assumer votre maladresse à vos frais

Par angell

Et pourquoi je ne comprend pas...les assurances sont faites pour cela? Dans quel cas fonctionne la responsabilité civile alors?

Par chaber

assurance auto: ce n'est pas un accident

assurance responsabilité civile: lire conditions générales:
exclusions des dommages causés à soi-même

Par angell

D'accord, en d'autres termes, je suis couverte par la responsabilité civile pour les dommages à autrui mais pas à moi même ?

Par chaber

D'accord, en d'autres termes, je suis couverte par la responsabilité civile pour les dommages à autrui mais pas à moi même ?

vous avez bien compris